



Communiqué de presse

Embargo: 02.04.2007, 9:15

20 Situation économique et sociale de la population

N° 0351-0703-30

Working poor: travailler et être pauvre

La pauvreté chez les personnes en âge de travailler a légèrement diminué ces cinq dernières années

Neuchâtel, 02.04.2007 (OFS) – **Le taux de pauvreté des 20 à 59 ans ainsi que le taux de working poor ont eu tendance à reculer entre 2000 et 2005, suivant ainsi l'évolution de la conjoncture. Certains groupes de population sont davantage touchés par la pauvreté, en particulier les ménages monoparentaux, les familles nombreuses, les actifs occupés non qualifiés et les indépendants.**

La pauvreté a diminué pendant la première moitié de la décennie. Entre 2000 et 2005, le taux de pauvreté est passé de 9,1% à 8,5% et celui des working poor de 5% à 4,2%. Le recul le plus important a été observé entre 2000 et 2002, une évolution due à une conjoncture économique favorable et à une baisse du taux de chômage. On note que le taux de working poor réagit à la conjoncture avec un certain retard.

La probabilité d'être un working poor est plus grande dans certains groupes de population. Selon l'enquête suisse sur la population active de 2005, les groupes sociodémographiques et professionnels suivants sont particulièrement exposés: ménages monoparentaux (10,3%), familles nombreuses (16,5%), indépendants (9,2%), notamment les indépendants sans collaborateur (12,8%), actifs occupés sans formation postobligatoire (11,4%), actifs occupés avec contrat de travail de durée déterminée (8,4%), actifs occupés après une interruption professionnelle (7,5%) et personnes de nationalité étrangère (8,5%).

Seuil(s) de pauvreté et intervalle de pauvreté

Pour faire face à la difficulté que représente la distribution très dense des revenus dans sa partie inférieure, on délimite une fourchette de revenus définissant un intervalle de pauvreté.

La limite inférieure de ce dernier est la somme du loyer, de la prime d'assurance-maladie obligatoire et du forfait pour l'entretien. Cette limite inférieure est appelée **seuil de privation monétaire sévère**. Pour tenir compte de certaines autres dépenses indispensables (par ex. celles occasionnées par différentes primes d'assurance), on ajoute à cette somme un montant fixe de 100 francs par mois pour chaque membre du ménage ayant 16 ans révolus. Cette deuxième valeur forme le **seuil de pauvreté**, sur lequel repose le calcul du taux de pauvreté.

L'OFS se fonde sur les normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). Ces normes comportent des valeurs de référence largement acceptées pour l'attribution de prestations d'aide sociale dans les cantons et les communes. Comme elles ont été développées à des fins non statistiques, il a fallu arrêter certaines hypothèses pour pouvoir les opérationnaliser (voir les définitions dans l'encadré).

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE
Service de presse

Renseignements:

Eric Crettaz, OFS, Section Analyses socio-économiques, tél.: +41 32 71 36238

Nouvelles parutions:

La pauvreté des personnes en âge de travailler - Taux de pauvreté et de working poor parmi les personnes âgées de 20 à 59 ans, en Suisse, entre 2000 et 2005, n° de commande: 852-0500. Prix: gratuit

Service de presse OFS, tél. : +41 32 71 36013; fax : +41 32 71 36346, e-mail: info@bfs.admin.ch

Commandes de publications : tél. : +41 32 71 36060, fax : +41 32 71 36061
e-mail : order@bfs.admin.ch

Vous trouverez d'autres informations et publications sous forme électronique sur le site Internet de l'OFS à l'adresse <http://www.statistique.admin.ch>

Abonnement aux communiqués de presse sous format électronique (pdf) à l'adresse :
<http://www.news-stat.admin.ch>

<p>Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires.</p>

Définitions

Les résultats présentés reposent sur le nouveau mode de calcul de l'OFS, plus précis et plus détaillé, ainsi que sur les nouvelles normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), entrées en vigueur en 2005.

Le minimum social se compose des éléments suivants :

- les coûts du logement (en particulier le loyer), qui doivent se situer dans les prix du marché immobilier local,
- un forfait pour l'entretien qui concerne les principaux postes de dépenses: nourriture, vêtements, chaussures, frais de santé, consommation d'énergie, produits de nettoyage, frais de transport, etc.
- les coûts de la prime cantonale moyenne pour l'assurance-maladie de base.

Le **seuil** statistique **de pauvreté** (à savoir loyer + prime d'assurance-maladie + forfait pour l'entretien + 100 francs par membre du ménage ayant 16 ans révolus) se monte à 2200 franc pour les personnes vivant seules, à 3800 francs pour les ménages monoparentaux avec deux enfants de moins de 16 ans et à 4600 francs pour les couples avec deux enfants (valeurs moyennes nationales).

Le **seuil** statistique **de privation monétaire sévère** (à savoir loyer + prime d'assurance-maladie + forfait d'entretien) se situe ainsi respectivement à 2100, 3700 et 4400 francs pour les exemples susmentionnés (valeurs moyennes nationales).

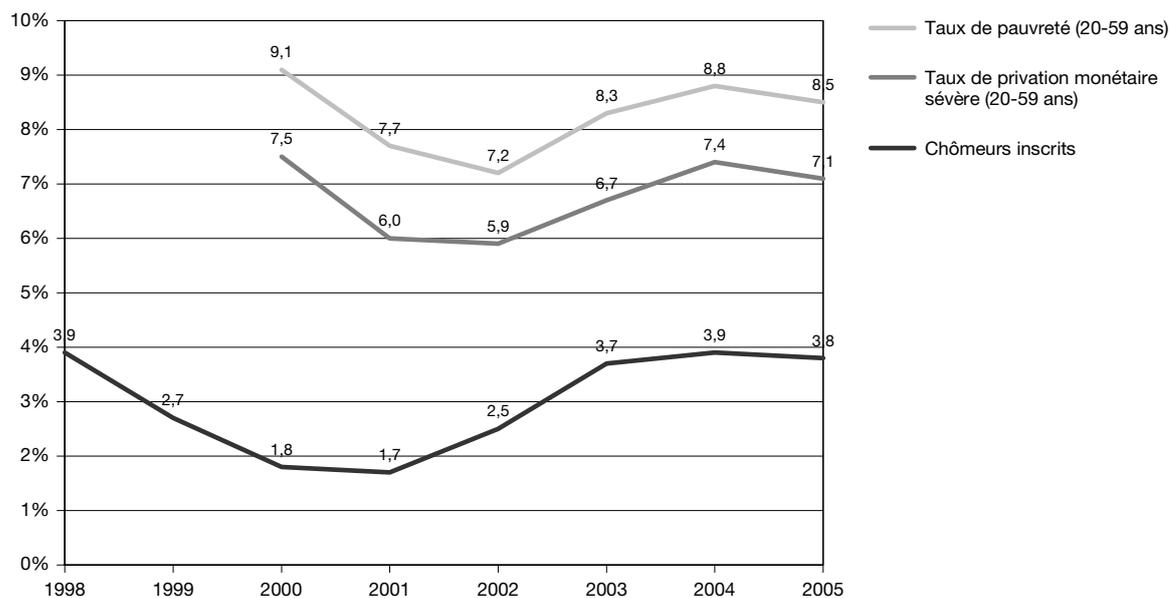
Toute personne **âgée de 20 à 59 ans** vivant dans un ménage dont le revenu mensuel, après déductions des cotisations d'assurances sociales (AVS, AI, 2^e pilier, assurance-chômage, etc.) et des impôts, se situe en dessous du seuil de pauvreté est considérée comme pauvre.

Dans ce groupe de population, sont considérées comme **working poor les personnes qui travaillent au moins une heure par semaine et vivent dans un ménage disposant d'au moins l'équivalent d'un emploi à plein temps** (autrement dit, le volume cumulé de travail des membres du ménage atteint au moins 90% d'un emploi ou 36 heures par semaine).

Source des données :

L'analyse s'appuie sur les données de l'enquête suisse sur la population active (ESPA). L'enquête de 2005 a été réalisée auprès de 51'791 personnes appartenant à la population résidente permanente. 17'330 observations ont pu être utilisées pour la présente analyse. Pour les considérations longitudinales, on a exploité les données des enquêtes réalisées depuis 2000.

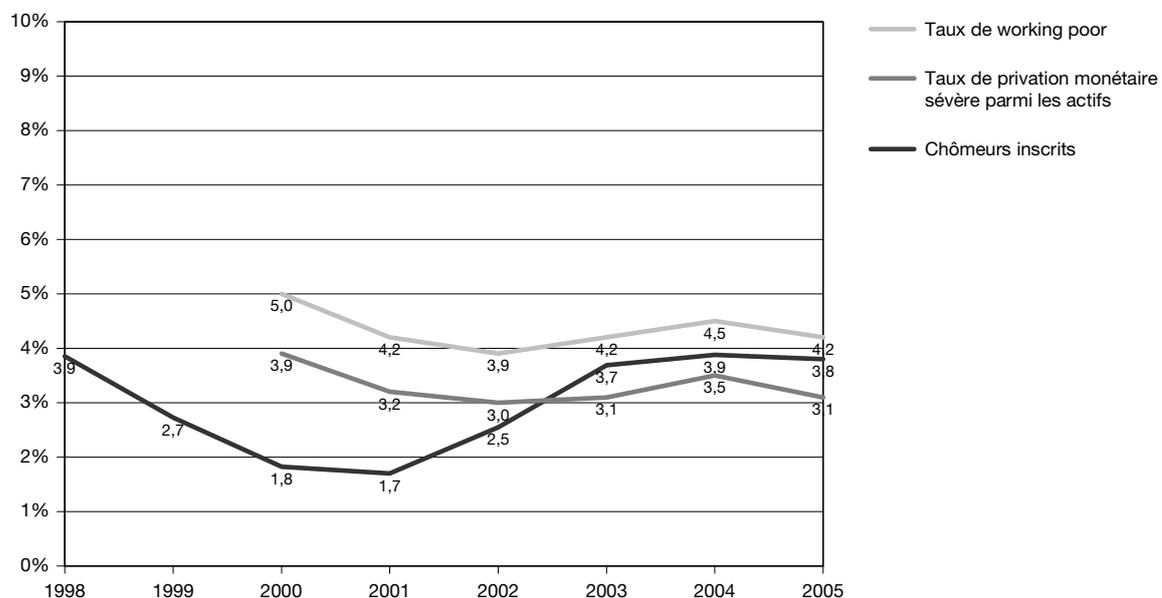
G1 Evolution de la pauvreté parmi les personnes de 20 à 59 ans entre 2000 et 2005, en %



© Office fédéral de la statistique

Source : Enquête suisse sur la population active 2000-2005

G2 Evolution du taux de working poor entre 2000 et 2005, en %



© Office fédéral de la statistique

Source : Enquête suisse sur la population active 2000-2005